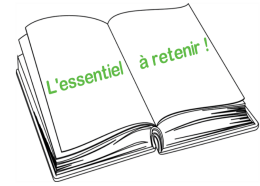


Economie - Chapitre 3 -**Les interventions sociales de l'Etat****- Retenir -****QR code : Google drive classe****Les interventions sociales de l'Etat****Introduction historique :**

Jusqu'à la fin du XIX siècle, les individus sans fortune personnelle étaient démunis devant les risques de l'existence que sont la **maladie**, la **vieillesse**, l'**invalidité**, le **chômage**...

Aujourd'hui encore, certaines personnes ne disposent pas du revenu nécessaire pour satisfaire leurs besoins vitaux, car l'exclusion et la pauvreté n'ont pas disparu de nos pays riches : 8,8 millions de personnes gagnent moins que le seuil de pauvreté (1008 euros) et si l'éventail des salaires s'est un peu réduit par rapport aux années 1950-1960, la fragilisation du travail (précaire ou partiel) a creusé des écarts dans les revenus et développé une pauvreté même parmi les personnes qui travaillent. La précarité peut amener à la pauvreté et à l'exclusion si, en plus de l'instabilité de l'emploi, la personne cumule une qualification insuffisante, des problèmes familiaux (ex : un divorce), de santé, de logement, de surendettement...

Inégalités et justice sociale**Qu'est-ce que la justice sociale ?**

La justice sociale est une conception qui met en avant la recherche d'une plus grande équité entre les individus dans la répartition des richesses. Devant les inégalités de revenus et de patrimoine, l'État met en œuvre une politique sociale dans un souci de justice sociale.

Pourquoi mener une politique sociale ?** La réduction des inégalités**

Les revenus primaires des ménages, issus de leur travail et/ou de leur patrimoine, font apparaître d'importantes inégalités. En effet la répartition primaire des revenus permet à chacun de bénéficier de revenus à hauteur de sa contribution à la production. Mais une contribution inégale implique des ressources inégales. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une injustice mais d'une conséquence des différences de capacité et d'engagement de chacun dans la production.

Principales inégalités : sociales (maladie, vieillesse, chômage) ainsi qu'économique (revenus, patrimoine) Peuvent se cumuler.

Comment apprécier les inégalités de revenus ?

1. La notion de décile

Les déciles sont des valeurs qui partagent la population en dix parties égales : le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus (7 630 € en 2014) ; le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus (44 580 € en 2014).

2. Le revenu médian

On appelle « revenu (ou niveau) de vie médian » celui qui partage les individus en deux groupes d'effectifs égaux : 50 % perçoivent un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

Il s'élève à 21 830 € en 2014.

3. Le rapport interdécile

Le rapport interdécile mesure les disparités entre les plus riches et les plus pauvres, soit entre D9 et D1.

En 2014, le rapport interdécile (D9/D1) est égal à : $44\,580 / 7\,630$ soit 5,84. Il indique que le niveau de vie des 10 % les plus aisés représente 5,84 fois celui des plus pauvres.

4. Les facteurs de disparité des revenus primaires

Le salaire est une source importante de différences entre les individus. En effet, une grande majorité de la population ne dispose pas de revenus du patrimoine et le salaire est alors le facteur discriminant. Il varie essentiellement en fonction de l'âge, du sexe et de la catégorie socioprofessionnelle de l'individu, ainsi que de la branche d'activité et de la taille de l'entreprise qui l'emploie.

La lutte contre la pauvreté

On mesure la pauvreté par le **seuil de pauvreté**, c'est-à-dire **le niveau de revenu au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre**.

Il existe deux mesures du seuil de pauvreté : celui de l'INSEE, fixé à 50 % du revenu médian, et celui d'Eurostat, fixé à 60 % du revenu médian (ce seuil est le plus fréquemment publié et sert aux comparaisons internationales).

Depuis 2002, le nombre de personnes pauvres progresse de nouveau, après la diminution observée depuis les années 1970. Entre 2002 et 2014, le taux de pauvreté au seuil de 50 % du niveau de vie médian est passé de 6,5 % à 8,1 % (le seuil de pauvreté s'élève à 840 € par mois en 2014) et de 12,9 % à 14,1 % en fixant le seuil à 60 % du niveau de vie médian (1 008 € par mois en 2011), soit une augmentation de plus de 1 million de personnes.

Ainsi, en 2014, le nombre de pauvres en France, selon Eurostat (seuil à 60 %), s'élève à 8,7 millions de personnes.

Le développement du chômage de masse et des emplois atypiques explique la montée de la pauvreté. Les personnes les plus touchées sont les enfants, les jeunes et les seniors.

Notion de protection sociale

L'Etat a voulu couvrir les charges et les risques pesant sur les ménages résultant de situations complexes : maladie, vieillesse, décès, maternité, chômage, difficultés de logement, besoin de formation professionnelle, circonstance exceptionnelles (comme les catastrophes naturelles).

Le but des interventions de l'Etat était d'assurer une couverture des risques liés à l'existence par la création de la Sécurité sociale et l'assurance chômage, de garantir un minimum vital et d'établir un minimum d'égalité entre les individus.

Logiques d'assurance et d'assistance

L'Etat intervient donc dans une logique d'assistance (ou de solidarité) quand il verse une allocation (ex : la prime d'activité) à une personne sans ressources, l'objectif étant de lutter contre la précarité. Dans ce cas, le versement des prestations n'est pas lié à une contribution de la part des bénéficiaires, mais est seulement soumis à des conditions de ressources.

Rappel : Quand l'Etat intervient et prend en charge les risques sociaux, on parle d'Etat providence, et quand il se contente d'assurer la sécurité du pays on parle d'Etat gendarme

L'Etat intervient dans une logique d'assurance quand les allocations versées par les pouvoirs publics dépendent des cotisations versées (ex : indemnités journalières en cas de maladie, allocations de chômage ou retraite en fonction du salaire).

Les modes d'intervention de la politique sociale

Notion de redistribution horizontale et verticale

La politique sociale poursuit des objectifs de réduction des inégalités, de justice et de solidarité. Pour cela, l'Etat met en œuvre cette correction de la situation initiale par l'attribution d'allocations.

Cette redistribution est : horizontale lorsqu'il y a transfert de ressources d'actifs vers des personnes atteintes par les risques sociaux : les biens portants cotisent pour les malades, les actifs employés pour les chômeurs ou les retraités, et verticale quand l'Etat cherche à réduire les inégalités de revenus (ex : allocations familiales pour les ménages ayant des enfants...).

Un exemple : le traitement social du chômage

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour réduire le chômage :

- réduire l'offre de travail en agissant sur la population active (allongement de l'âge de la scolarité, développement de la préretraite...);
- former, adapter les individus ;
- stimuler la demande de travail en réduisant (ou supprimant temporairement) les charges sociales, en dérèglementant l'emploi, en aménageant et en partageant le temps de travail grâce au temps des emplois, etc.

Ce sont des solutions pour un traitement économique du chômage mais elles ne sont pas simples à mettre en œuvre, car elles demandent du temps et des moyens. L'Etat doit se contenter d'un traitement social du chômage consistant à verser des allocations pour rendre moins douloureuse cette situation d'inactivité.